

SEANCE du 7 décembre 2018

Convocation le 27.11.2018

L'an deux mil dix-huit, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, Gilles LHOMME, François FERAT, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Muguette ARVOIS

Absents excusés : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Madeleine LAURIER,

Absents ayant donné procuration : Virginie BILLARD-GARNICHAT a donné pouvoir à Jean-Christophe LEGLANTIER

Madeleine LAURIER a donné pouvoir à Pascal BALLOIR

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le compte rendu de la séance du 23 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'état d'assiette présenté par l'ONF pour 2019. Coupes de bois dans les parcelles 6, 8.1, 9.1 et 33.1 de la forêt communale et délivrance aux affouagistes.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2019 pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité du foyer rural de Saudoy et détermine son plan de financement.

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise DENEUFCHATEL pour la réfection de l'étanchéité des entourages de souche de cheminée et la pose de fenêtre de toit sur la toiture du bâtiment de « l'école/logement communal », pour un montant de 3.828 € HT, 4.593,60 € TTC.

Avec 7 voix pour, 1 voix contre, DECIDE de migrer vers le contrat de logiciels de chez JVS MAIRISTEM, formule « HORIZON VILLAGES CLOUD » (offre groupée), pour une durée de 3 ans, au coût de 2.825,08 € HT, 3390,10 € TTC annuel avec un droit d'accès de 960 € HT, 1.152 € TTC en sus la première année uniquement.

AUTORISE le Maire à encaisser au nom de la commune, toutes les indemnités de sinistre dont le montant est inférieur ou égal à 1.000 euros.

Après vérification, DONNE SON ACCORD sur l'ajustement des mètres carrés facturés par l'entreprise COLAS dans le cadre de la réalisation des ECF sur les voies communales en 2018.

Autorise le Maire à payer la facture d'un montant de 8.510,70 € HT, 10.212,84 € TTC.

RAPPELLE les orientations de l'assemblée pour l'organisation du Noël 2018 au profit des anciens. Au choix, un colis gastronomique d'une valeur d'environ 48€ /personne ou une sortie restaurant/spectacle pour un montant de 74 €/personne. 71 personnes sont bénéficiaires en 2018 (40 ont choisi le colis et 31 ont choisi la sortie).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Fait à Saudoy, le 11 décembre 2018

Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER



Diffusion :

Affichage (panneau Mairie)

Site internet de la commune : www.saudoy.fr